



## Résiliation contrat Locam

Par **covalie28**, le **09/11/2018** à **12:03**

Bonjour, j'ai signé un contrat avec la société Ecklipse pour une campagne de référencement adwords pour mon eurl qui a revendu le contrat à Locam. Je vais cesser mon activité. J'ai donc adressé un courrier aux deux entreprises pour demander la résiliation de la prestation (prestation pour laquelle je ne suis pas sûre qu'elle ait été réalisée car n'ai jamais eu aucun retour de la société Ecklipse). A ce jour, Locam me réclame le solde du contrat 6400€ avec des pénalités incluses.

Que puis-je faire? Quelqu'un a-t-il réussi à ne pas payer son solde de contrat Locam?

Je suis très contrariée et espère trouver une solution rapidement.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **morobar**, le **09/11/2018** à **17:51**

Bonjour,

En fait le contrat n'a pas été revendu, mais financé par cet organisme dont c'est la vocation.

Vous avez donc signé un contrat de prestation et un contrat de financement.

Mais vous pouvez interroger la DDPP ou DGCCRF du lieu du siège de la société de financement pour savoir s'il existe un dossier.

Par **LOCAM42**, le **13/11/2018** à **17:10**

Bonjour,

Vous indiquez une revente d'un contrat de la société Ecklipse à LOCAM.  
LOCAM est une société financière. En réalité et si je comprends bien votre situation, vous avez signé un contrat de financement LOCAM avec Ecklipse.  
Dans le cadre de la signature d'un contrat de financement entre professionnels, vous vous engagez sur une durée contractuelle clairement énoncée dans le contrat.  
C'est pour cette raison que LOCAM vous réclame la somme restant due.  
Afin qu'un conseiller puisse vous contacter, je vous invite à nous communiquer votre numéro de dossier ainsi que vos coordonnées.

Vous pouvez également joindre le service Client LOCAM au 04 77 925 924 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.  
<http://www.locam.fr/contact/vous-etes-client-locam>